

**Réunion du 11 février 2025**

**Convocation et affichage du 06 février 2025**

**Présents** : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, DAVID Clément, BOULANGER Sophie, VOLETTE Jérôme, EL SARAKBY Adib, LEMERCIER Jacques, DESGRANGES Jean-Louis

**Absents** : NOLLET Nicolas, VOILLOT Aurore, SAOUT Maëlle, PREVOST Sylvie

**Procurations** : de VOILLOT Aurore à Françoise HEBERT, de SAOUT Maëlle à Jérôme VOLETTE, de PREVOST Sylvie à DESGRANGES Jean-Louis

**Secrétaire** : BOULANGER Sophie

La délibération pour le projet du loyer de la rue de la Brosse Robin est abrogée suite à l'avis de la CCL pour un projet de CU. Notre avis est réservé.

**FETES ET CEREMONIES – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623**

Madame le Maire indique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Cependant, son caractère étant imprécis, la trésorerie municipale sollicite une délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement.

En conséquence, Madame le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 «: Publicité Publications relations publiques »

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que, par exemple, les décorations et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.

- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel.

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ en retraite, départ, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats. Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels. Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou d'ateliers ou de manifestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2025

**DEMANDE DE FINANCEMENT DEPARTEMENT VOLET 3 MISE EN PLACE DE STORES AU 22 RUE DE LA MAIRIE**

Madame le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention au titre du volet 3.

La commune souhaiterait mettre en place un store banne sur la terrasse du bar afin de limiter les apports de chaleur et réduire la nécessité de la climatisation pendant la période estivale dans celui-ci.

Les volets roulants permettraient une isolation thermique du bâtiment de l'extérieur ce qui permettrait de réduire la consommation d'énergie à l'intérieur.

Après échange de vues, le conseil municipal décide de demander cette subvention au titre du volet 3 « investissement d'intérêt communal » .

Le montant des travaux est de 12 886.96 € HT.

En conséquence, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre du soutien départemental à l'investissement communal à hauteur de 80 % du coût des travaux, le solde restant à la charge de la commune.

**Votants 13 Pour 0 Contre 0 Abstention 0**

### AFFAIRES DIVERSES

Des administrés ont demandé une dérogation scolaire pour leur enfant la dérogation est refusée.

Parking : un administré a demandé si l'espace vert devant l'école pouvait être aménagé en parking ;

Le conseil souhaite que cet espace reste un espace vert.

Monsieur DAVID fait le point sur les busages à revoir, un curage est à prévoir sur le chemin des Serennes.

Le hangar est en cours de sécurisation.

Est-ce que le parcours de santé est beaucoup utilisé ?

Point sur les animations : 14 juillet

Le démaillage terrain de tennis place de l'église bibliothèque doit se faire au mois de février ou mars. Voir si l'entreprise peut démailler le toit de la garderie.

Le siaep : les travaux ont débuté en janvier,

Les travaux du cabinet paramédical sont partiellement terminés, le cabinet infirmiers en cours, fin des travaux pour fin mars 2025

La séance est levée à 21h40

<b>HEBERT Françoise</b>		<b>VOILLOT Aurore</b>	
<b>MONDHER Annick</b>		<b>EL SARAQBY Adib</b>	
<b>QUONIAM Gilbert</b>		<b>SAOUT Maëlle</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>LEMERCIER Jacques</b>	
<b>DAVID Clément</b>		<b>PREVOST Sylvie</b>	
<b>NOLLET Nicolas</b>		<b>DESGRANGES Jean-Louis</b>	
<b>VOLETTE Jérôme</b>			